

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 6 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le 6 mars, à 18h30, le Conseil Syndical du SAGEBA s'est réuni à la salle des mariages de la mairie de Crépy-en-Valois, suite à la convocation qui lui a été adressée, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion initiale du 2 mars.

Membres en exercice : 142	Présents : 43	Votants : 44
Décisions GEMA - Membres en exercice : 78	Présents : 22	Votants : 23
Décisions SAGE - Membres en exercice : 78	Présents : 28	Votants : 28

Secrétaire de séance : M. VIVANT

Étaient présents :

Représentants des communes : MM. DESMET, COHEN-CARRAUD, HORCHOLLE, KUDLATY, SPEMENT, LEMOINE, BEDU, BONNEL, DELACOURT, VIVANT, MARTIN, USAI, PEIFFER, AGOGUE, DOMPE, HAUDRECHY, MERON, ROCHUT, LOBIN, MORVILLIER

Représentants de la CCPV : MM. CLABAUT, HAQUIN, PROFFIT, CELESTIN, CLAUX, DOUAT, NIVASSE, HAVARD, FAY, GAGE, LEVASSEUR, WOLSKI

Représentants de la CCRV : MM. REBEROT (Jean), DERVAUX

Pouvoir de M. REBEROT (Nicolas) à M. REBEROT (Jean)

Représentants de l'ARC-BA : MM. COMMERE, BACHELART, LAVOISIER, DAMBRINE, ABOT, ARNOULD, BROUILLARD

Assistait également à la séance : M. CZERNIEJEWICZ, maire de Béthisy-Saint-Pierre

En préambule, M. le Président procède à l'installation du conseil. Ensuite, il remercie les délégués d'être venus à cette première séance du SAGEBA. Il informe que :

- Tous les délégués présents seront amenés à se positionner sur toutes les décisions portant sur les décisions d'ordre général et les missions de communication.
- Les représentants des communes ont droit de vote sur les décisions liées au SAGE.
- Les représentants de la CCPV et de la CCRV ont droit de vote pour tout ce qui concerne la GEMA (Gestion des Milieux Aquatiques).
- Les représentants de l'ARCBA ont droit de vote pour tout ce qui concerne la GEMA et le SAGE. M. PEIFFER précise que le SAGEBA a été informé très récemment, et par hasard, que l'ARCBA souhaitait retirer la compétence GEMA au SAGEBA, par le biais d'une délibération d'annulation de transfert de compétence. Toutefois, les services préfectoraux nous ont informés que ce n'était pas la procédure à suivre et que nous ne devons pas tenir compte de cette décision.

Validation du compte-rendu du conseil syndical du 18 décembre 2017

M. PEIFFER demande s'il y a des observations sur le compte-rendu de la précédente séance.

Le conseil Syndical, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le compte rendu de la séance du 18 décembre 2017.

Débat d'orientation budgétaire

1 - Etat des lieux

1.1 Les ressources humaines.

Service administratif :

- une secrétaire à temps incomplet (15 h/semaine).

Service technique :

- une ingénieure animatrice SAGE / contrat global, agent territorial, ayant en charge : l'animation et le suivi du SAGE et du contrat global.

- un technicien rivière, agent territorial, ayant pour missions principales la mise en place du Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des cours d'eau, le suivi des études et travaux de restauration de cours d'eau, et le suivi terrain.

- une chargée de missions « captages », en CDD, en charge du suivi des Aires d'Alimentation des Captages prioritaires, de l'accompagnement des particuliers et collectivités sur la gestion des espaces naturels.

- un chargé de mission « zones humides », en CDD, en charge de la hiérarchisation des zones humides du territoire, l'actualisation du Système d'Information Géographique ainsi que de l'accompagnement aux collectivités sur leurs projets concernant ces zones humides (gestion/restauration, urbanisation, etc.) et de la communication.

1.2 Les locaux.

Le siège (locaux mis à disposition par la commune de Morienvall contre loyer) : Bureaux, matériel de reprographie, salle de réunion (espace commun Morienvall-SAGEBA).

Les locaux techniques : cofinancés par le Syndicat et la commune de Morienvall, contiennent un local et un garage (un véhicule)

1.3 Le matériel.

- 2 véhicules,
- Petit matériel d'égavage et de débroussaillage,
- Courantomètre,
- 5 postes informatiques et leurs logiciels, mobilier de bureau,
- Station d'impression 3 en 1 en location (imprimante, photocopieuse, scanner),
- GPS, appareil photo.

1.4 Bilan technique

En 2017, les troisièmes tranches de travaux, en entretien (pour un montant de 34 710 €) et en restauration (pour un montant de 42 098,07 €) ont été réalisées (les plantations restent à réaliser au printemps). Des investissements ont été poursuivis (réseau de mesures annuel, études du ru Ville et du Berval) lancés (étude diagnostic de l'Automne aval) ou réalisés (acquisition courantomètre). Enfin, la vidéo de présentation du SAGEBA a été entièrement réalisée.

1.5 Eléments comptables : Compte Administratif 2017 provisoire

FONCTIONNEMENT					
CHARGES			PRODUITS		
011	CHARGES GENERALES	77 183 €	74	DOTAT ° ET PARTICIPAT °	262 906 €
012	CHARGES PERSONNEL	161 582 €	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 440 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 103 €	75	AUTRES PROD. GEST ° COURANTE	
676	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 0 €	042	AM. DES SUBVENTIONS	62 514 €
023	VIR. SECTION INVESTISSEMT	51353€			
042	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	111 693 €	013	ATTENUATION DE CHARGES	
	TOTAL	405 913 €		TOTAL	327 860 €

INVESTISSEMENT					
CHARGES			PRODUITS		
001	SOLDE D'INVEST REPORTE		1068	DOTATIONS	51353 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	50 110 €	13	SUBVENTIONS	153 592 €
21	IMMOBILISATIONS	23 717 €	40	DOTAT ° AUX	111 693 €

	CORPORELLES			AMORTISSEMENTS	
23	TRAVAUX EN COURS	40 843 €			
139	OPERATIONS D'ORDRE / AMORTISSEMENT SUBV PERÇUES	62 514 €	001	SOLDE D'INVESTISSEMENT REPORTE	-51 353 €
TOTAL		177 184 €	TOTAL		265 284 €

Soit, pour la section de fonctionnement, un déficit d'exercice de **78 053,44 €** et un excédent d'exercice de **88 100,66 €** en section d'investissement.

Ce déficit en fonctionnement, couvert par le solde antérieur reporté de 129 439,5 €, est dû à des subventions d'aide qui n'ont pas encore été reçues.

Il sera opéré des Restes à Réaliser sur l'exercice 2017 pour les prestations concernant : l'étude de reméandrage et le réseau de mesures 2017.

2 - Projets et Perspectives 2018

2.1 Sur le plan réglementaire et administratif :

- mise en œuvre et suivi du SAGE
- bilan du contrat global et préparation du nouveau
- mise en œuvre et suivi du PPRE (entretien et restauration tranche 4)
- mise en place de la nouvelle gouvernance

2.2 Sur le plan des investissements :

2.2.1 GEMA :

- Etude de reméandrage au Berval lancée en 2016 (en fin de phase 2) - 23k€
- Poursuite de la procédure réglementaire préalable aux travaux de restauration de la Moise (35k€).
- Lancement de l'étude diagnostic de l'Automne aval (de Saint-Sauveur à Verberie), marché attribué fin 2017 (45 k€).
- Etudes écologiques sur le ru Ville à Verberie et l'Automne au Berval, préalables aux dossiers réglementaires (25 k€)
- Travaux de restauration : avec la poursuite du Programme pluriannuel de travaux sur les cours d'eau, de nouveaux investissements matériels sont prévus pour les travaux de restauration (36 k€). Une partie de ces travaux est prévue en fonctionnement, pour tout ce qui concerne l'entretien courant, estimé à 55 k€.

2.2.2 SAGE :

- Réseau piézométrique, sous forme de participation versée au BRGM, pour suivre 2 piézomètres lancé en 2016, à prolonger (600€)
- Réseau de mesures sur la qualité des cours d'eau : annuel (14k€)

2.2.3 Communication (global : 23 k€)

- **Editions prévues en 2018**
 - Rapport d'activités 2017
 - 3 Gazettes : fonctionnement général d'une rivière, travaux de restauration des rivières, évolution des pratiques en termes d'aménagements des rivières et gestion de l'eau en général
 - Une plaquette d'information sur les étangs (sensibiliser les gestionnaires, propriétaires ou futurs acheteurs à la gestion, l'entretien et la législation liés aux étangs).
 - Suite des kakémonos : l'Histoire de l'Automne, la biodiversité dans la vallée, les alternatives aux produits phytosanitaires en jardinage et l'entretien des espaces verts, les espèces invasives (faune et flore)
- **Formations**

- Un séjour de formation aux élus pour voir les démarches engagées sur d'autres territoires (thèmes possibles : labellisation RAMSAR de zones humides, urbanisme et économie durable, gestion des sites de dépôts d'ordures, éco-tourisme, gestion des eaux pluviales).
 - La demi-journée de "visite de chantier" pour les travaux de restauration opérés sur les cours d'eau sera reconduite en 2018.
 - Une journée de formation à destination des exploitants forestiers pour échanger sur leurs pratiques et les sensibiliser aux enjeux du territoire (respect des berges, ruissellement, lutte contre la prolifération des espèces invasives).
- **Poursuite du tournage de la vidéo sur le projet de reméandrage au Berval**

Le SAGEBA présente l'ensemble des projets en cours du syndicat et ceux proposés au conseil.

Sur la présentation des projets GEMA :

Mme WOLSKI demande l'intérêt de conserver deux lits parallèles sur le projet des rus Noir et Moise. M. LETOT précise que l'idéal aurait été de n'avoir qu'un seul lit en fond de vallée, mais que cette proposition tient compte des attentes du propriétaire du moulin situé en aval, qui souhaite conserver de l'eau et qui possède un droit d'eau.

M. GAGE s'étonne que ce soit sur une si longue distance. M. LETOT précise que si les deux cours d'eau ne sont pas conservés, il faut un ouvrage répartiteur à un moment donné pour continuer d'alimenter le bief du moulin, ce qui nécessite une très grande précision au niveau des côtes, sachant que c'est un dispositif qui ne fonctionne pas toujours très bien et nécessite de l'entretien. Avec deux lits séparés, un entretien léger sur la végétation suffira. M. BONNEL précise qu'on ne peut pas faire le bras de décharge plus près du moulin car la topographie ne le permet pas.

M. ARNOULD indique qu'à entendre le discours, on dirait que l'on en est rendu aux travaux, mais au final on en est toujours en phase préalable. M. LETOT explique qu'une procédure judiciaire avait été lancée pendant 2 ans et que la relance de l'étude n'a pu se décider qu'en fin d'année 2017. Mme GASTON rappelle l'essentiel de la procédure lancée par un riverain contre le SAGEBA et la commune de Vaumoise.

M. ARNOULD demande que soient cités les 5 ouvrages concernés par l'étude diagnostic sur la Basse Automne. M. LETOT précise qu'il s'agit du moulin de la roche (Saintines), du moulin rouge (Saintines et Verberie), du petit moulin (Verberie), du moulin de la coopérative agricole (Verberie) et de l'ancien moulin de la coopérative agricole (Verberie). M. ARNOULD indique que le moulin rouge est sur Saintines et M. LETOT précise que c'est le cas des ouvrages mais qu'un bras de l'Automne concerné est sur Verberie.

Concernant les études écologiques, elles sont nécessaires pour la réalisation des dossiers réglementaires préalables aux autorisations de lancer les travaux.

M. ARNOULD demande en quoi consistent les recharges en cailloux dans la partie restauration du PPRE. M. LETOT indique que cela concerne généralement les creux qui se forment en aval des buses, afin de rehausser la lame d'eau permettant de garder un fil d'eau suffisant dans l'ouvrage pour le passage du poisson. C'est une solution moins onéreuse que la suppression de l'ouvrage. A Verberie, sur le ru Ville, cela consistera à mettre des blocs en quinconce dans le lit pour amener de la diversité et des caches favorisant les poissons.

M. ARNOULD indique qu'il n'est pas satisfait du projet, car sur tout ce qui est études, on en est à 128 000€ pour 2018, et 91 000€ de travaux et c'est constamment le reproche qu'il formule, que l'on dépense plus d'argent sur les études que sur les travaux. M. PEIFFER indique que les travaux vont suivre et qu'il y a eu des retards suite à certains blocages. De plus, en 2017, il y a eu plus de 80 000 € de travaux pour environ 50 000€ d'études. Enfin, si certaines études ont été lancées en 2017, c'est à la demande des élus lors du DOB précédent.

M. LETOT précise que les études sont nécessaires pour programmer des travaux. M. ARNOULD regrette que ce ne soit toujours que des études. M. PEIFFER précise qu'on ne peut pas toucher à la rivière sans faire d'études, mais que les travaux seront lancés à la suite assez rapidement. Toutefois, il y a des éléments que l'on ne peut pas maîtriser au vu de la complexité du milieu et de la nécessité de composer avec les riverains. M. PEIFFER ne souhaite pas faire des études juste pour faire des études, mais elles sont nécessaires pour acquérir les connaissances. M. ARNOULD constate que cela permet de financer des

bureaux d'étude. M. DESMET considère que, si on ne fait pas ces études, le SAGEBA se retrouvera au tribunal et sera mis en défaut car il y aura toujours quelqu'un pour tenter une procédure et que c'est incontournable, même s'il souhaiterait lui aussi que les travaux aboutissent plus rapidement. M. BONNEL ajoute que ce genre de problème se retrouve dans d'autres domaines, que ce soit sur une intervention sur un bâtiment historique ou de l'assainissement, il y a toujours beaucoup d'études.

M. HAQUIN demande quelle est la proportion des études et travaux externalisés et ceux réalisés en interne. M. LETOT précise que les travaux du PPRE sont réalisés sans étude spécifique préalable et la maîtrise d'œuvre est réalisée en interne. Pour les situations plus complexes, il est nécessaire d'externaliser pour les études car il faut des géomètres, etc. M. BONNEL précise que le technicien rivière n'a pas vocation à réaliser les travaux dans la rivière, mais plutôt à assurer une maîtrise d'œuvre. Mme GASTON indique qu'historiquement des agents de rivière travaillaient au SAGEBA pour réaliser l'entretien, et que les Brigades Vertes intervenaient également ponctuellement. Ces agents étaient financés et quand les financements se sont arrêtés, le SAGEBA s'est tourné vers des entreprises ayant le matériel adéquat, et avec des financements.

M. PROFFIT note que certains syndicats ont des agents de rivière qui font aussi les PPRE, et qui est également financé par l'Agence de l'Eau. Il y a une seule personne qui fait tout, y compris lever les vannes. Mme GASTON s'étonne car, en termes de sécurité, on ne peut pas laisser un agent seul dans la rivière pour intervenir avec le matériel de chantier. Elle indique qu'il peut être étudié le recrutement d'un agent de rivière si c'est le souhait du conseil syndical, mais que cela aura un coût nécessairement plus cher au vu de l'absence de financement. M. BONNEL précise qu'il faudrait également acheter du matériel. M. HAQUIN s'interroge sur le fonctionnement, afin de savoir si, pour 165 000€, cela vaut le coup ou non. Il observe que le personnel du SAGEBA fait uniquement de l'administratif ou de la maîtrise d'œuvre. M. BONNEL ajoute qu'il y a également de l'animation. Il a aussi eu l'occasion de voir les travaux réalisés par des spécialistes, y compris des élagueurs, et il ne voit pas bien comment cela pourrait être mis en œuvre par nos équipes.

M. DAMBRINE considère qu'il serait nécessaire de faire l'entretien tous les ans dans les cours d'eau. Le SAGEBA ne peut pas porter ce genre de travaux aussi régulièrement, sachant que cela reste de la responsabilité du riverain. M. PEIFFER précise qu'en plus les financements vont encore baisser sur ce sujet. M. LETOT indique que si des problèmes existent sur un cours d'eau avec des ronces ou des herbiers, c'est que le cours d'eau ne s'auto-entretient pas naturellement et qu'une restauration peut s'avérer nécessaire.

M. GAGE demande quelle est la répartition des charges de personnel entre le SAGE et la GEMA. Mme GASTON indique que c'est légèrement supérieur pour le SAGE avec le poste d'animatrice du SAGE qui assure la direction de la structure et qui est donc à un niveau de rémunération supérieur. Sinon, il y a 2 postes pour la GEMA et 2 postes pour le SAGE, avec en plus la secrétaire comptable dont le coût est réparti entre les deux. Le poste de chargé de missions « zones humides » est inscrit dans la GEMA mais la question peut se poser de l'intégrer sur le SAGE, au moins en partie, du fait des missions qui sont sur les deux. Pour le moment, Mme GASTON peut indiquer la répartition SAGE - GEMA sur l'ensemble des dépenses, mais n'a pas fait le calcul spécifiquement sur les postes. M. GAGE demande si le SAGEBA trouve normal d'avoir autant de personnel, et si les postes ne sont pas trop importants par rapport au budget. Mme GASTON précise que les postes pourvus correspondent à une charge de travail existante. M. PEIFFER ajoute que le coût réel n'est pas celui des dépenses car il y a des subventions de l'Agence de l'Eau. M. PROFFIT craint les créations de poste via des financements car ceux-ci s'arrêtent un jour et l'on se retrouve bloqué avec des postes à autofinancer. M. PEIFFER précise que ce ne sont que des postes à durée déterminée.

M. GAGE note que sur une étude, il est indiqué un suivi des travaux, alors qu'il y a un technicien payé pour suivre les travaux. Mme GASTON précise que c'est effectivement le cas sur une étude, la première avec un chantier de gros travaux, il avait été prévu une tranche conditionnelle dans le cas où assurer la maîtrise d'œuvre en interne s'avérerait trop complexe pour cette première fois.

M. ARNOULD rappelle que les postes sont couverts par l'AESN et que celles-ci est alimentée par nos factures d'eau, et qu'il n'y a pas de miracle.

Concernant la réimpression des guides du riverain, M. ARNOULD précise qu'il en reste un grand nombre à Verberie.

Il est demandé à l'assemblée de se positionner sur les études écologiques, et plus précisément sur celle du

ru Ville. En effet, les travaux ne seront pas menés de suite, et il pourrait être pertinent de la repousser au plus près des travaux afin d'éviter une actualisation ultérieure. M. GAGE considère qu'il vaut mieux mener les études au plus près de la réalisation. M. ARNOULD rejoint ce positionnement et souhaite un délai de réalisation précis des travaux ensuite.

M. BONNEL précise également qu'il peut y avoir des problèmes avec les propriétaires d'ouvrage qui se retrouvent bloquants pour la réalisation des travaux car on ne peut pas les contraindre et que les élus des communes peuvent avoir un rôle jouer. M. ARNOULD indique qu'il faut un accord préalable avant de lancer l'étude. M. ARNOULD indique que, pour l'étude sur le ru Ville, on a conduit une étude et il a mobilisé les riverains, mais que c'était pour leur dire que les travaux n'auraient pas lieu avant 3 ans, ce qui n'est pas tenable pour un propriétaire. M. BONNEL précise que les riverains ont donné leur accord, sauf un qui n'avait pas de problème sur le délai, mais plus sur sa participation financière.

M. PEIFFER acte la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Approbation du prestataire pour les travaux d'entretien Tranche 4

Suite à l'approbation du PPRE par arrêté inter-préfectoral en 2015, la 4^{ème} tranche de travaux d'entretien sur le bassin versant de l'Automne se déroulera de mars à avril 2018.

Pour faire suite à l'appel d'offres lancé dans le cadre de la tranche n°4 des travaux d'entretien du PPRE, il est proposé au conseil de choisir l'entreprise avec l'offre la mieux disante, celle des JARDINS de VALEUSE, pour un montant de **41 604,30€**.

M. PROFFIT demande ce qui est entendu par équipe de travail. M. LETOT précise que c'est l'équipe mise à disposition pour le chantier : nombre de personnes, qualifications (notamment en bucheronnage et élagage). M. GAGE demande s'il y a une évaluation du nombre d'heures prévues. M. LETOT indique que cela ne ressort pas sur le tableau affiché mais que cela a bien été pris en compte dans l'évaluation de l'offre.

M. PEIFFER précise que la consultation a été lancée une première fois et n'a pas abouti à cause des offres trop élevées des prestataires. Cette deuxième consultation a permis de faire ressortir un candidat acceptable au niveau du prix.

Au moment de voter, il est précisé que c'est aux représentants des EPCI-FP de délibérer.

M. ARNOULD souhaite revenir sur ce qui a été dit précédemment. L'ARCBA a voté une délibération dans laquelle elle demande, pour ce qui est du bassin versant de l'Automne, à conserver la GEMA en interne. M. ARNOULD rappelle que le président a précisé en début de séance que les services préfectoraux ont indiqué que ce n'était pas la procédure à suivre, il ne sait pas de quand date cette information mais, pour sa part, pour l'instant, il n'avait aucune information de ce type. Mme GASTON indique que les services préfectoraux avaient précisé qu'ils se rapprocheraient des services de l'ARCBA. M. ARNOULD redemande la date de l'information, et Mme GASTON précise qu'elle est arrivée en fin de semaine dernière. M. ARNOULD rappelle qu'il n'a donc toujours pas cette information et qu'il ne pense pas qu'elle soit arrivée au sein des services de l'ARC. Pour l'instant, il ne remet pas en doute ce qui a été dit mais, pour le moment, en attendant d'avoir eu les services préfectoraux, il considère que la délibération de l'ARC reste valide. M. ARNOULD précise que les représentants de l'ARC vont voter cette délibération « GEMA » en prenant en compte l'information reçue par le SAGEBA des services préfectoraux mais que si la délibération de retrait de compétence s'avérait finalement valable, la GEMA sera gardé au niveau de l'ARC.

M. HAQUIN s'inquiète car si l'ARCBA sort, il n'y a plus que 2 EPCI-FP à prendre en charge les travaux GEMA, et on perd la cohérence hydrographique, donc potentiellement les financements. M. ARNOULD rappelle que la position de l'ARC est conforme à la loi. Mme GASTON demande une précision sur cet aspect réglementaire, et M. ARNOULD rappelle qu'il n'y avait pas d'obligation pour les EPCI-FP de transférer la compétence GEMA au SAGEBA. Mme GASTON précise que c'était automatique, ce que n'approuve pas M. ARNOULD, car dans ce cas il n'y aurait pas eu besoin de faire de vote. Mme GASTON confirme qu'il n'était effectivement pas nécessaire de voter ce transfert. M. ARNOULD précise que c'est en tout cas la position de l'ARC, et que des juristes se sont tout de même penchés sur la question. Il indique également que, dans ce cas de retrait, le SAGEBA aura des travaux à effectuer sur un moindre périmètre. Mme GASTON approuve en précisant toutefois que les financements risquent de s'arrêter. M. ARNOULD considère que ce ne sont que des affirmations sans écrits.

M. PEIFFER explique que c'est aux élus des EPCI-FP de décider de mener ou non ces travaux. L'ARC accepte de voter cette délibération mais les autres EPCI-FP expriment des craintes et souhaiteraient peut-être avoir des garanties. M. ARNOULD ne peut rien garantir sans éléments supplémentaires.

M. PROFFIT s'interroge sur la nécessité de surseoir à cette décision, et émet des craintes sur la suite car le souhait exprimé par l'ARC est grave, et la répartition des charges à l'avenir risque d'être très élevé s'il ne reste que 2 EPCI-FP et si on perd des subventions, le tout pour les mêmes dépenses.

Mme GASTON explique les solutions possibles :

- Le SAGEBA lance les travaux prévus et votés ce soir, ils sont financés à 55% et réalisés dans le mois à venir.
- Le SAGEBA annule le marché et en relance un autre sur le même linéaire ou sur un linéaire réduit selon les décisions politiques. Ce marché est réalisé à l'automne (quand la végétation n'est plus gênante) et les taux de subventions peuvent rester les mêmes.

A noter l'information de la Commission permanente des programmes et de la prospective (C3P) de l'Agence de l'Eau (en charge de la rédaction du futur programme d'aide) : « elle demande que soit justifiée par les attributaires la cohérence des actions à une échelle territoriale adaptée ».

M. HAQUIN demande si, pour l'instant, les accords de financements sont acquis. Mme GASTON précise que c'est le cas pour 2018. Mme CLABAUT et M. HAQUIN considèrent qu'il faut les faire. M. ARNOULD indique qu'il faut conduire ces travaux et que si l'ARC se retire, elle financera sa part. Mme GASTON précise que si l'ARC reprend la compétence en interne, elle ne pourra mener aucun travaux sans la réalisation préalable d'études et de DIG avec enquête publique leur permettant d'intervenir en propriété privée.

M. HAUDRECHY demande si l'on ne peut pas décaler la décision au vote du budget début avril. Mme GASTON précise que ce n'est pas possible car le marché aurait dû être attribué fin janvier et les offres, reçues mi-janvier, ne seront plus valables. De plus, la période d'intervention serait passée avec la végétation qui aurait poussée.

M. BEDU considère que c'est le fruit des études passées que l'on a déjà dépensées et que si l'on ne fait pas les travaux aujourd'hui, cela ne sert plus à rien de continuer. M. DESMET indique qu'on reprochait tout à l'heure de faire trop d'études et là on risque de se bloquer nous-mêmes sur la réalisation de travaux.

M. VIVANT indique qu'il faudrait au moins faire les travaux sur la Sainte-Marie. M. DERVAUX demande si l'on ne peut pas séparer le problème juridique du problème du budget. M. ARNOULD rejoint cet avis, d'autant qu'il est le premier à réclamer des travaux et considère qu'il faut les faire. Il s'engage à ce que, si l'ARC part, elle finance sa part.

M. PEIFFER rappelle qu'il considère que l'ARC est toujours dans le SAGEBA. Il existe certainement des modalités de sortie, mais cela doit s'étudier, avec une analyse technique, juridique, financière et de gouvernance, en prenant en compte les investissements passés et en cours, tout en n'oubliant pas les préjudices pour ceux qui restent vis-à-vis du déséquilibre du budget.

Le Conseil Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** d'approuver l'offre de l'entreprise **LES JARDINS de VALEUSE**, pour réaliser les travaux d'entretien Tranche 4,
- **Autorise** le président à signer les documents concernant ce dossier.

Délibération de demande de subvention pour les travaux d'entretien tranche 4

Suite à l'approbation du PPRE par arrêté inter-préfectoral en 2015, la 4^{ème} tranche de travaux d'entretien sur le bassin versant de l'Automne se déroulera de mars à avril 2018. Des travaux d'entretien urgent seront également menés en fonction des besoins.

Il est proposé au conseil d'approuver ces travaux et d'autoriser le SAGEBA à solliciter auprès des financeurs une subvention pour ce projet.

Le conseil Syndical

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- **D'approuver** la réalisation des travaux d'entretien tranche 4 et travaux d'entretien urgent,
- **De solliciter** les subventions auprès des partenaires financiers,
- **D'autoriser** le Président à signer les documents concernant ce dossier.

Mise en place de commissions de marchés publics « GEMA » et « SAGE »

Suite à l'installation du conseil syndical, et pour répondre aux spécificités des problématiques « GEMA » et « SAGE », il est proposé de mettre en place des commissions de marchés publics dédiées respectivement à la « GEMA » et au « SAGE », chargées d'étudier les offres des différents marchés.

Le conseil syndical **décide** à l'unanimité de créer les commissions de marchés publics « GEMA » et « SAGE » avec pour composition :

Commission de marchés publics « GEMA » :

- Titulaires : M. ARNOULD, M. BACHELART, M. REBEROT Jean, M. LAVOISIER, M. PROFFIT, M. PEIFFER
- Suppléants : M. GAGE, M. CLAUD, M. BROUILLARD, M. COMMERE, Mme HAVARD, M. HAQUIN

Commission de marchés publics « SAGE » :

- Titulaires : M. ARNOULD, M. BEDU, M. COMMERE, Mme LOBIN, M. LAVOISIER, M. BONNEL
- Suppléants : M. BACHELART, M. BROUILLARD, M. HAUDRECHY, M. DAMBRINE, M. DESMET, M. VIVANT

Délégation de pouvoir au président pour la signature des marchés

Afin de fluidifier le fonctionnement du SAGEBA et de ne pas convoquer un conseil syndical à chaque marché d'un montant supérieur à 25 000€ HT, il est proposé de permettre au Président de signer les marchés, par le biais d'une délégation.

M. GAGE ne souhaite pas que le montant soit trop élevé car il ne voit plus l'utilité ensuite du conseil syndical. De même, il s'étonne que la première réunion ait été fixée à 10h, cela aura pour conséquence de démotiver les gens. Mme GASTON précise que le quorum actuel est de 72 membres, qu'il était difficile de l'atteindre lorsqu'il était à 40, et qu'il a donc été préféré de partir directement sur la deuxième réunion à un horaire accessible à un plus grand nombre. M. GAGE pense que les gens auront l'impression que leur présence ne sera pas utile. M. DESMET préfère que ce soit comme le SAGEBA l'a fait car cela évite de mobiliser des gens inutilement pour une première réunion sans le quorum et permet de se concentrer sur la seconde réunion. Mme CLABAUT pense que l'on pourrait quand même le tenter.

M. PEIFFER fait un rapide sondage à main levée, une quinzaine de personnes se prononce pour une première réunion à 10h, une personne pour la première réunion à 18h.

Le conseil Syndical

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de donner pouvoir au président pour l'approbation des prestataires des marchés à procédure adaptée d'un montant inférieur à 50 000€ TTC.

Délégation de pouvoir au président pour les demandes de subvention

Afin de fluidifier le fonctionnement du SAGEBA et de ne pas convoquer un conseil syndical à chaque demande de subvention, il est proposé de permettre au Président de signer les demandes de subventions, par le biais d'une délégation.

Le conseil Syndical

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de donner pouvoir au président pour les demandes de subventions.

Mise en place d'une commission « statuts »

M. PEIFFER indique que cette commission a pour vocation de se réunir une fois, le mardi 13 mars à 10h, afin d'étudier les différentes options concernant la représentativité, seul point restant à discuter sur les futurs statuts après les deux dernières années d'échange. Il précise qu'il serait judicieux de ne pas avoir une commission trop chargée et, qu'à ce titre, il propose de limiter à 3 le nombre de représentants par structure (CCPV, CCRV, ARCBA et communes).

Les représentants sont :

Pour la CCPV : M. HAQUIN, M. PROFFIT, Mme HAVARD

Pour la CCRV : M. REBEROT (Jean), M. REBEROT (Nicolas)

Pour l'ARCBA : M. ARNOULD, M. COMMERE, M. LAVOISIER

Pour les communes : Mme LOBIN, M. VIVANT, M. PARMENTIER

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.